



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Division des Examens et Concours  
DEC 2

## ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU JURY POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE FORMATEUR

Session 2024

### LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

VU le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

VU l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

VU la circulaire ministérielle n° 2021 du 19 mai 2021

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le jury de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur - session 2024 - est composé comme suit :

#### PRÉSIDENT :

Monsieur **Cyril LE NORMAND**, Inspecteur d'académie-Directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) du Tarn-et-Garonne

#### VICE-PRÉSIDENTE :

Madame **Annie CABRERA**, Inspectrice de l'éducation nationale adjointe au Directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers

#### MEMBRES DU JURY :

Monsieur **Didier PASTOR**, Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Lot

Monsieur **Bruno FONDEVILLE**, Professeur à l'INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées

Madame **Catherine FERNANDEZ**, Professeure des écoles maître-formateur, Ecole Ricardie, Toulouse

**ARTICLE 2** : Les commissions d'interrogation sont composées de trois membres issus de la liste annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le président du jury est assisté d'une vice-présidente, laquelle est appelée à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation  
Toulouse, le 12 janvier 2024  
Le secrétaire général empêché,  
La secrétaire générale adjointe  
Organisation scolaire et pédagogique académique

Fabienne TAJAN